

CHU DE BORDEAUX

Hôpital PELLEGRIN à Bordeaux

Remplacement des Stores de l'Institut des Métiers
de la Santé



CCTP

Lot Unique – Menuiseries extérieures (Stores)

PHASE : DCE	Date : Mars 2026	N° d'affaire : 2202-10	Rédigé par : ME Relu par : FLe Diffusion : VM	Indice			
				A	B	C	D
				E	F	G	H

Date	Indice	Modifications
18/03/2026	A	Modifications suite aux demandes du MOA

SOMMAIRE

1 - PRESCRIPTIONS GENERALES.....	3
1.1 - GENERALITES	3
1.2 - COORDONNEES DE L'ENCADREMENT DU PROJET.....	3
1.3 - LIMITES DE PRESTATIONS.....	3
1.4 - PRESTATIONS GENERALES.....	3
1.5 - PLANNING.....	4
2 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES.....	5
2.1 - DOCUMENTS TECHNIQUES DE REFERENCE.....	5
2.2 - LES DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIES (DTU).....	5
2.3 - REGLEMENTS OU REGLES ADMINISTRATIVES	5
2.4 - NORMES ET REGLES DIVERSES	5
2.5 - CHOIX DES MATERIAUX, EXIGENCES DE FONCTIONNEMENT	6
2.6 - VERIFICATIONS, TRAÇAGE	6
2.7 - JEUX DES ELEMENTS MOBILES	7
2.8 - MISE AU POINT DES DETAILS	7
2.9 - POSE ET AJUSTAGE DES OUVRAGES, RAIDISSEURS, HABILLAGES	7
2.10 - FIXATION DES OUVRAGES	7
2.11 - QUALITE DES OUVRAGES FINIS	7
2.12 - PERFORMANCE DES MENUISERIES	8
2.13 - ETUDE D'EXECUTION ET DOE	8
2.13.1 - Etude d'exécution et frais divers.....	8
2.13.2 - Documents remis après l'exécution	8
3 - DESCRIPTION DES TRAVAUX DE MENUISERIES EXTERIEURES	9
3.1 - TRANCHE FERME	9
3.1.1 - Travaux préparatoires	9
3.1.2 - Depose des stores existants.....	11
3.1.3 - Remplacement complet des stores Enroulables extérieurs	13
3.1.4 - Remplacement des toiles extérieures au R+3	14
3.1.5 - Nettoyage.....	14
3.1.6 - Dossier des Ouvrages Exécutés	14
3.2 - TRANCHES OPTIONNELLES.....	15
3.2.1 - TO1 – Remplacement complet des Stores de la Bibliothèque.....	15
3.2.2 - TO2 – Stores électriques cage d'escalier Bibliothèque	16
4 - PLANS	17
4.1 - PLAN DE REPERAGE DES FAÇADES	17
4.2 - ELEVATIONS EXISTANTES (2 PAGES A3)	18
4.3 - TYPO DES STORES EXISTANTS (2 PAGES A3).....	19

1 - PRESCRIPTIONS GENERALES

1.1 - GENERALITES

Les travaux faisant l'objet du présent lot concernent la réalisation des ouvrages de Menuiseries Extérieures (Stores) nécessaires au remplacement des stores de l'Institut des Métiers de la Santé du CHU Pellegrin à Bordeaux (33). Les travaux comporteront l'ensemble des finitions et accessoires pour aboutir à la parfaite finition des ouvrages.

Le bâtiment concerné est un Etablissement Recevant du Public (ERP).

Le but de ces travaux est d'offrir une protection solaire optimale aux utilisateurs des bâtiments.

1.2 - COORDONNEES DE L'ENCADREMENT DU PROJET

Maitrise d'Ouvrage	AMO / Maitre d'Œuvre
Mme Elodie BOUE Chargée d'opérations TCE Tél : 07 65 15 26 08 Email : elodie.boue@chu-bordeaux.fr	M. Mathieu EJARQUE Chef de projets Tél : 06 19 41 86 75 Email : m.ejarque@cetab.fr

1.3 - LIMITES DE PRESTATIONS

Lot unique donc sans interactions avec d'autres lots.

1.4 - PRESTATIONS GENERALES

L'entrepreneur devra inclure dans son corps d'état les prestations suivantes :

- Prise de cotes de l'ensemble des menuiseries concernées par le remplacement des stores extérieurs.
- Dépose soignée des coffres intérieurs et leur réfection en cas de dégradation lors du démontage / remontage.
- Dépose / repose des rideaux intérieurs le cas échéant.
- Dépose des anciens stores.
- Fourniture et pose de nouveaux stores extérieurs.
- Moyens de levage et de manutention propres à ses travaux, plateformes de travail et échafaudages / nacelle.
- Moyens de sécurité et de protection de son personnel de chantier.
- Scelllements et calfeutrements sur les ouvrages voisins pour un parfait achèvement des travaux.
- Mise en service le cas échéant.

Nota : Une visite du site par l'entreprise est obligatoire pour la remise de l'offre.

1.5 - PLANNING

Les travaux sont à réaliser en 1 tranche pendant les vacances scolaires (Juillet-Août).

Fin des travaux impérative avant fin septembre 2026.

2 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

2.1 - DOCUMENTS TECHNIQUES DE REFERENCE

Tous les travaux de ce lot seront soumis aux normes et règlements actuellement en vigueur (dernière édition parue). La liste donnée ci-après n'est pas exhaustive, mais elle comprend les principaux textes se rapportant à la présente opération.

2.2 - LES DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIES (DTU)

Tous les DTU et en particulier :

- DTU 36.5 « Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures ».
- DTU 34.4 « Mise en œuvre des fermetures et stores ».

2.3 - REGLEMENTS OU REGLES ADMINISTRATIVES

Tous les règlements ou règles administratives et en particulier :

- Code du Travail.
- Règlement de Sécurité Incendie (dernière édition parue).

2.4 - NORMES ET REGLES DIVERSES

Toutes les normes et règles diverses et en particulier :

- Toutes les normes NF relatives aux travaux de menuiserie aluminium, PVC et vitrage.
- Textes techniques de l'U.E.A.T.C.
- Recommandations du SNFA, SNJF, ITBTP.
- L'ensemble des Textes Officiels relatifs aux Règles de Sécurité Incendie dans les E.R.P. y compris les instructions techniques.
- Les Règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions, dites Règles NV 65 et N 84 (modifiées 95), publications EYROLLES et C.S.T.B., Février 1987 et Septembre 1996.
- Les Règles de calculs des constructions en acier (CM66) et en aluminium (règles AL).
- La Réglementation thermique RT 2012.
- Les Textes concernant la Réglementation acoustique applicable et notamment :
 - Les Décrets du 09/01/1995 et les Arrêtés conjoints relatifs aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments, établissements de santé.
 - Les Arrêtés Préfectoraux et le Décret n° 95-408 du 18/04/95 relatifs à la lutte contre les bruits de voisinage.
 - Les Arrêtés Préfectoraux et l'Arrêté du 23/01/97 relatifs aux bruits aériens émis dans l'environnement par les installations classées, pour la protection de l'environnement.
 - Les Recommandations du Ministère de la Santé, en date de février 1989-version n°5.

- Autres documents :
 - De l'Association technique de la miroiterie vitrerie,
 - Les Spécifications relatives au thermolaquage de l'aluminium.
 - Les diverses Règles Professionnelles.
 - Les directives communes pour l'agrément des fenêtres et des façades légères.
 - Les Recommandations Professionnelles du S.N.J.F.
 - Directives UEATC.
 - Les Avis Techniques du C.S.T.B.
 - Dispositif de commande Manuelle : norme NF S 61-938

Les matériaux et matériels employés seront toujours de bonne qualité dans l'espèce indiquée et conformes aux Normes Françaises AFNOR homologuées à la date de la signature du marché définitif.

2.5 - CHOIX DES MATERIAUX, EXIGENCES DE FONCTIONNEMENT

Les toiles employées seront particulièrement résistantes à l'allongement et à la déchirure. Elles seront composées d'une armature en polyester avec une enduction antisalissure.

Les toiles seront de première qualité avec une teinte préservée selon l'échelle ISO 105 A02.

Le niveau d'opacité répondra à la Classe 4 selon la norme EN 14501.

La densité des toiles sera de 400gr/m² minimum et leur épaisseur de 0.45mm minimum.

Les toiles seront parfaitement résistantes aux UV.

La boulonnerie et la visserie seront conformes aux normes N.F, la quincaillerie sera de première qualité de marque connue et réputée.

Les accessoires visibles en aluminium recevront la même finition que les profilés.

Tous les articles de quincaillerie seront de première qualité ; d'une manière générale, il est demandé des modèles simples de présentation, mais de fabrication soignée et robuste, agréés au label S.N.F.Q.

Le classement A.E.V. des menuiseries sera au minimum A2, E4, VA2.

Le classement feu des toiles sera au minimum B-s2,d0 selon l'Euroclasse EN 13501-1.

2.6 - VERIFICATIONS, TRAÇAGE

L'Entrepreneur devra, par étude personnelle, vérifier les côtes portées sur les plans s'assurer des possibilités de mise en œuvre. Aucune côte ne sera relevée à l'échelle sur les plans.

Avant tout début d'exécution, l'Entrepreneur devra vérifier les dimensions des menuiseries existantes et informer le Maître d'œuvre en cas d'erreurs relevées.

L'Entrepreneur devra l'implantation et le traçage de tous ses ouvrages.

2.7 - JEUX DES ELEMENTS MOBILES

Avant la réception, l'entrepreneur devra vérifier entièrement le fonctionnement de toutes les parties mobiles, ainsi que la manœuvre et le fonctionnement de toutes les quincailleries et éléments de ferrage.

2.8 - MISE AU POINT DES DETAILS

L'Entrepreneur devra, dans le délai fixé par le Maître d'Œuvre, établir tous les dessins d'atelier des ouvrages de menuiseries, transmettre les plans pour accord au Maître d'œuvre et au Maître d'ouvrage, fournir les avis techniques de fabrication et de pose, fournir les plans de réservations aux lots intéressés et au Maître d'œuvre pour accord et présenter les échantillons de quincaillerie, profils.

2.9 - POSE ET AJUSTAGE DES OUVRAGES, RAIDISSEURS, HABILLAGES

Toutes les précautions nécessaires à la pose et au calage des différents éléments seront à prendre par l'Entrepreneur.

Les prestations, à la charge du présent lot, comprendront, implicitement, la fourniture et la pose de tous les couvre-joints, habillages, et calfeutlements nécessaires.

2.10 - FIXATION DES OUVRAGES

L'entreprise devra prévoir tous éléments métalliques nécessaires à la parfaite mise en œuvre des ouvrages, et ce, bien que ces éléments ne soient pas toujours précisés au présent devis descriptif.

L'entrepreneur devra la fourniture de toutes les équerres de façon et pattes de scellements en nombre et dimensions suffisants pour assurer une parfaite fixation des ouvrages.

Tous les éléments métalliques seront protégés contre la corrosion avant peinture :

- Dégraissage et peinture antirouille ou traitement bichromaté.
- Parkérisation pour les pièces encastrées.

2.11 - QUALITE DES OUVRAGES FINIS

Tous les ouvrages seront exécutés avec grand soin : les profilés et tubes coupés régulièrement n'auront ni jarret ni cassure. Les entailles seront faites avec précision de façon à éviter tout masticage ultérieur.

Toutes les traces de soudures seront affleurées, partout où elles sont nuisibles à l'esthétique et au fonctionnement.

2.12 - PERFORMANCE DES MENUISERIES

Une attention particulière sera portée à la résistance au vent des ouvrages (toiles et mécanisme).

Le classement A.E.V. des menuiseries aluminium sera au minimum A*2 E*4 V*A2 minimum et respect du D.T.U.

Celles-ci devront répondre aux exigences des fiches CEE.

2.13 - ETUDE D'EXECUTION ET DOE

2.13.1 - ETUDE D'EXECUTION ET FRAIS DIVERS

L'Entreprise du présent lot doit la réalisation des prestations et ouvrages suivants, sans que cette liste soit limitative :

- L'étude détaillée des installations accompagnées de :
 - Plans des installations de chantier, base vie, bennes...
 - Plans d'exécution complets de tous les ouvrages proposés.
 - Synoptiques de tous les ouvrages proposés.
 - Plans d'atelier et de chantier...
- La présentation de la liste des matériels installés avec documents techniques et références constructeur.
- La fabrication, la fourniture, le transport sur le site, et la pose du matériel, y compris la fourniture d'échantillons.
- L'amenée, l'établissement et l'enlèvement de tous engins de levage.
- Les rebouchages aux normes des trous et des percements exécutés de son fait.
- Le nettoyage courant...

2.13.2 - DOCUMENTS REMIS APRES L'EXECUTION

L'entreprise devra à la fin de ses travaux réaliser et transmettre en **un exemplaire papier + 1 clef USB** les documents suivants :

- Les pièces écrites seront sur clef USB, compatibles avec les logiciels Word et Excel sous PC.
- Plans et détails d'exécution et de recollement en DWG et sous format PDF.
- L'ensemble du dossier technique.
- Un document indiquant les interventions et les moyens d'entretien des produits mis en œuvre.

Avant la réception des travaux, l'entrepreneur doit fournir à la Maîtrise d'Ouvrage l'ensemble des plans réellement exécutés avec la mention DOE.

3 - DESCRIPTION DES TRAVAUX DE MENUISERIES EXTERIEURES

3.1 - TRANCHE FERME

3.1.1 - TRAVAUX PREPARATOIRES

3.1.1.1 - VISITE DU SITE

L'entrepreneur du présent lot devra se rendre sur site afin de réaliser les différentes prestations nécessaires à la réalisation des ouvrages de Menuiseries Extérieures. Cela comprend notamment la réalisation des relevés des dimensions de l'ensemble des menuiseries extérieures existantes, l'analyse des différentes contraintes de site, les moyens d'accès...

Photographies du site :



3.1.1.2 - PRESENTATION D'ECHANTILLONS

L'entrepreneur du présent lot devra présenter au Maître d'œuvre et au Maître d'ouvrage divers échantillons de toiles afin de valider ensemble une référence ou des références qui leur conviennent.

Il en sera de même pour les mécanismes « visibles » comprenant les coulisses et manœuvre.

3.1.1.3 - ETUDES D'EXECUTION

L'entrepreneur aura à sa charge la réalisation des études d'exécution qu'il présentera sous forme de plans, coupes et détails au Maître d'œuvre pour validation.

3.1.1.4 - TEMOIN

La prestation de l'entreprise comprendra la réalisation d'un store témoin comprenant :

- La dépose d'un store existant.
- Le remplacement par un store neuf.
- La validation du témoin avec les utilisateurs.

L'entreprise s'engage à reprendre le témoin jusqu'à la validation du Maître d'œuvre et de la Maitrise d'Ouvrage.

3.1.1.5 - TRAVAUX SOUS SECTION 4 AMIANTE

CONTEXTE

Les menuiseries existantes sur lesquelles seront réalisés les travaux de remplacement des stores extérieurs enroulables ainsi que les murs périphériques du bâtiment contiennent de l'amiante. En conséquence, les interventions s'inscrivent dans le cadre des **travaux sous section 4** au sens de la réglementation en vigueur relative à la gestion des matériaux contenant de l'amiante.

L'entreprise devra prendre connaissance du diagnostic Amiante RAAT n° MA2602031994 du 11/03/2026 joint au dossier.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

Le titulaire du marché devra impérativement respecter les prescriptions du **Code du travail** relatives aux travaux sous section 4 (articles R4412-94 et suivants), ainsi que les normes et guides techniques applicables.

MESURES DE PREVENTION ET DE SECURITE

Formation et Qualification : Tous les intervenants devront justifier d'une formation spécifique aux travaux sous section 4 amiante, conforme aux exigences réglementaires.

Mode opératoire : Avant toute intervention, un mode opératoire devra être établi et validé par le MOE, intégrant les mesures de prévention et de protection adaptées.

Protection collective et individuelle : Mise en place de dispositifs de protections adaptés pour limiter la dispersion des fibres d'amiante (aspiration locale le cas échéant). Fourniture et port obligatoire d'équipements de protection individuelle (EPI) adaptés (combinaisons jetables, masques P3, gants...).

Gestion des déchets : Les déchets contenant de l'amiante seront collectés, conditionnés, étiquetés et évacués conformément à la réglementation en vigueur vers des filières agréées.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Les travaux devront être planifiés de manière à limiter la durée d'exposition et l'impact sur les occupants et les tiers.

Le chantier devra être clairement délimité et signalé.

Un responsable amiante devra être désigné pour superviser la conformité des opérations.

DOCUMENTATION ET TRAÇABILITE

Fourniture des attestations de formation du personnel.

Remise d'un dossier de fin de chantier conforme aux exigences réglementaires.

3.1.2 - DEPOSE DES STORES EXISTANTS

L'entreprise aura à sa charge la dépose et l'évacuation de l'ensemble des stores existants (sauf Tranches Optionnelle).

Dépose soignée des coffres intérieurs nécessaires à la parfaite exécution du projet, y compris les rideaux intérieurs fixés sous les coffres. Ces éléments seront remis en place après le remplacement des stores.

Mise en sécurité, évacuation des gravats, mise en décharge réglementaire des matériaux issus des démolitions après tri, et nettoyage après intervention.

L'entreprise devra également l'évacuation en filière agréée (bois, alu, PVC, verre...).

Il existe sur le site 6 types de stores différents :





Nota 1 : les stores à projection du RDC seront déposés et non remplacés.
Les trous de percements sur les montants du mur rideau seront rebouchés avec des vis à tête bombée.

Nota 2 : les stores de type 4 seront déposés dans le cas d'une validation de la Tranche Optionnelle.

Coffres en dépose / repose :



Section intérieure des coffres courants : 310x260(ht) mm.

Enrouleur existant fixé sur linteau béton :



Localisation : Selon plans de repérage

3.1.3 - REMPLACEMENT COMPLET DES STORES ENROULABLES EXTERIEURS

3.1.3.1 - STORES

L'entreprise titulaire du présent lot devra la fourniture et pose de stores enrouleurs en toile de type « Soltis 92 Color » de chez SERGE FERRARI ou techniquement équivalent, comprenant :

- Stores équipés d'un système de guides latéraux dont la teinte sera identique à celle des menuiseries existantes.
- Tube d'enroulement en aluminium.
- Tension de la toile par barre de charge en acier.
- Commande manuelle par manivelle, y compris pièce de maintien murale aimantée
- Les positions de stores et guides ne devront pas impacter l'ouverture des ouvrants en façade.
- Toile technique avec armature polyester, résistante aux UV, imputrescible, avec traitement déperlant. La toile utilisée devra justifiée d'une résistance élevée aux déchirements dus au vent.

Y compris toutes sujétions pour une exécution dans les règles de l'art.

La pose devra respecter les recommandations du fabricant et les règles de l'art.

Les supports de fixation seront vérifiés et préparés pour garantir leur solidité.

Les stores seront installés de manière à ne pas gêner l'ouverture des fenêtres ni la circulation.

Les réglages seront effectués pour assurer un fonctionnement fluide et silencieux.

Coloris : Au choix du Maître d'ouvrage

Localisation : Selon plans de repérage (tous niveaux sauf R+3)

3.1.3.2 - ELEMENTS DE BARDAGE

La jonction entre 2 fenêtres sera traitée avec un panneau de bardage en aluminium.
Le résultat esthétique sera identique à ce qui a été fait au R+3 lors d'une opération de rénovation précédente.

La mise en œuvre sera améliorée par une fixation renforcée des panneaux de bardage avec un minimum de 5 vis sur la hauteur.

L'espace entre les châssis sera comblé avec un isolant minéral de type Isofaçade de chez ISOVER ou équivalent.
Epaisseur de l'isolant : 60mm.

Coloris : Au choix du Maître d'ouvrage

Localisation : Entre tous les châssis à tous les niveau sauf au R+3

3.1.4 - REMPLACEMENT DES TOILES EXTERIEURES AU R+3

L'entreprise titulaire du présent lot devra le remplacement des toiles des stores extérieurs enroulables. Les toiles seront de type « Soltis 92 Color » de chez SERGE FERRARI ou techniquement équivalent, comprenant :

- Toile technique avec armature polyester, résistante aux UV, imputrescible, avec traitement déperlant. La toile utilisée devra justifiée d'une résistance élevée aux déchirements dus au vent.

Coloris : Au choix du Maître d'ouvrage

Localisation : Uniquement au R+3

3.1.5 - NETTOYAGE

L'entreprise titulaire du présent lot devra un nettoyage quotidien de ses zones de travail. L'envol de déchets ne sera pas toléré.

L'entreprise titulaire du présent lot devra un nettoyage complet des vitrages et des châssis avant la réception de ses ouvrages, l'évacuation des déchets et la remise en état des zones impactées.

3.1.6 - DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES

Selon généralités.

3.2 - TRANCHES OPTIONNELLES

3.2.1 - TO1 – REMPLACEMENT COMPLET DES STORES DE LA BIBLIOTHEQUE

L'entreprise titulaire du présent lot devra la fourniture et pose de stores enrouleurs en toile de type « Soltis 92 Color » de chez SERGE FERRARI ou techniquement équivalent, comprenant :

- Stores équipés d'un système de guides latéraux dont la teinte sera identique à celle des menuiseries existantes.
- Tube d'enroulement en aluminium.
- Tension de la toile par barre de charge en acier.
- Commande manuelle par manivelle, y compris pièce de maintien murale aimantée
- Les positions de stores et guides ne devront pas impacter l'ouverture des ouvrants en façade.
- Toile technique avec armature polyester, résistante aux UV, imputrescible, avec traitement déperlant.

Y compris toutes sujétions pour une exécution dans les règles de l'art.

La pose devra respecter les recommandations du fabricant et les règles de l'art.

Les supports de fixation seront vérifiés et préparés pour garantir leur solidité.

Les stores seront installés de manière à ne pas gêner l'ouverture des fenêtres ni la circulation.

Les réglages seront effectués pour assurer un fonctionnement fluide et silencieux.

Compris dépose et évacuation en filière de recyclage des stores existants.

Coloris : Au choix du Maître d'ouvrage

Localisation : Façade 3 (hors 2 stores de la cage d'escalier)

3.2.2 - TO2 – STORES ELECTRIQUES CAGE D'ESCALIER BIBLIOTHEQUE

Dito poste 4.1.

Avec système d'enroulement électrique.

Limites de prestation : Le présent lot aura à sa charge le raccordement électrique des ses équipements sur les attentes laissées par l'électricien dans une boîte de dérivation en faux-plafond. La mise en service sera à la charge du présent lot.

Compris dépose et évacuation en filière de recyclage des stores existants.

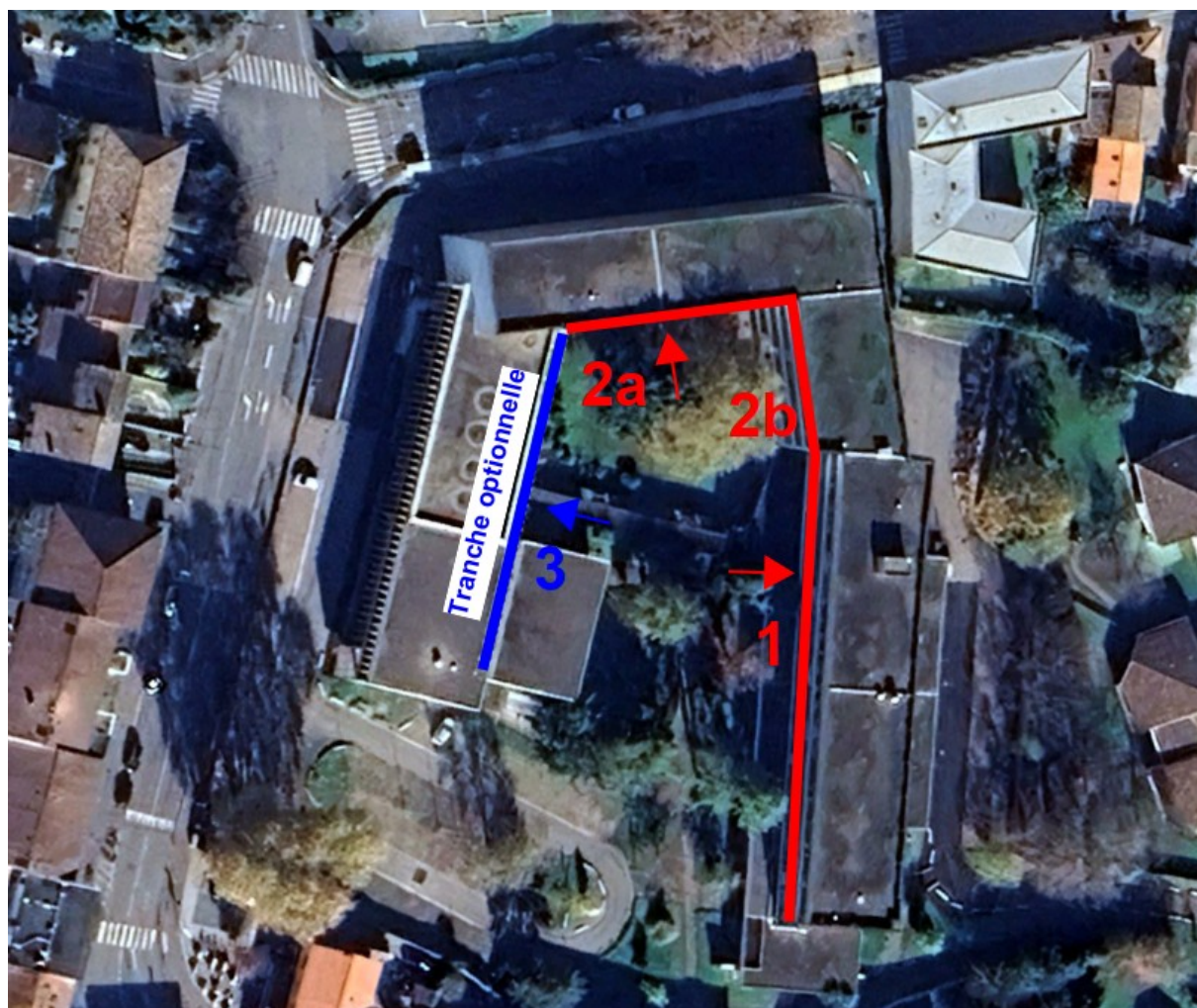
Coloris : Au choix du Maître d'ouvrage

Localisation : Façade 3 seulement pour les 2 stores de la cage d'escalier (voir photo ci-après)



4 - PLANS

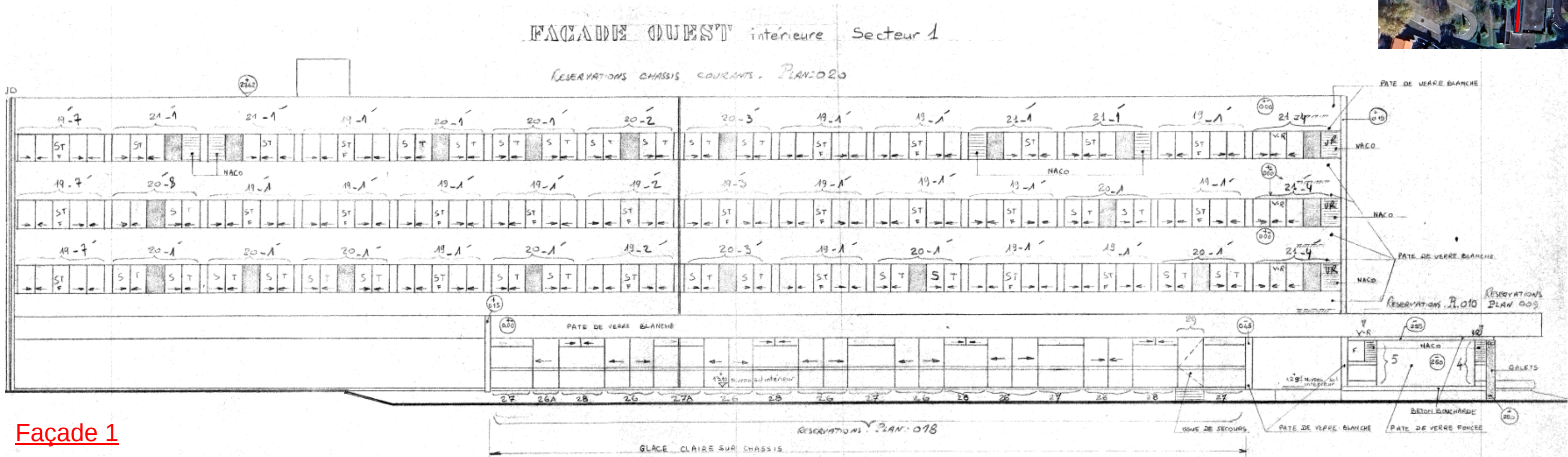
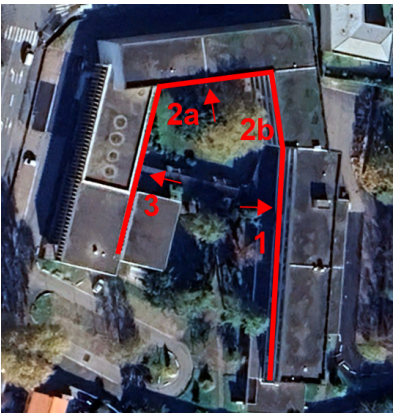
4.1 - PLAN DE REPERAGE DES FAÇADES



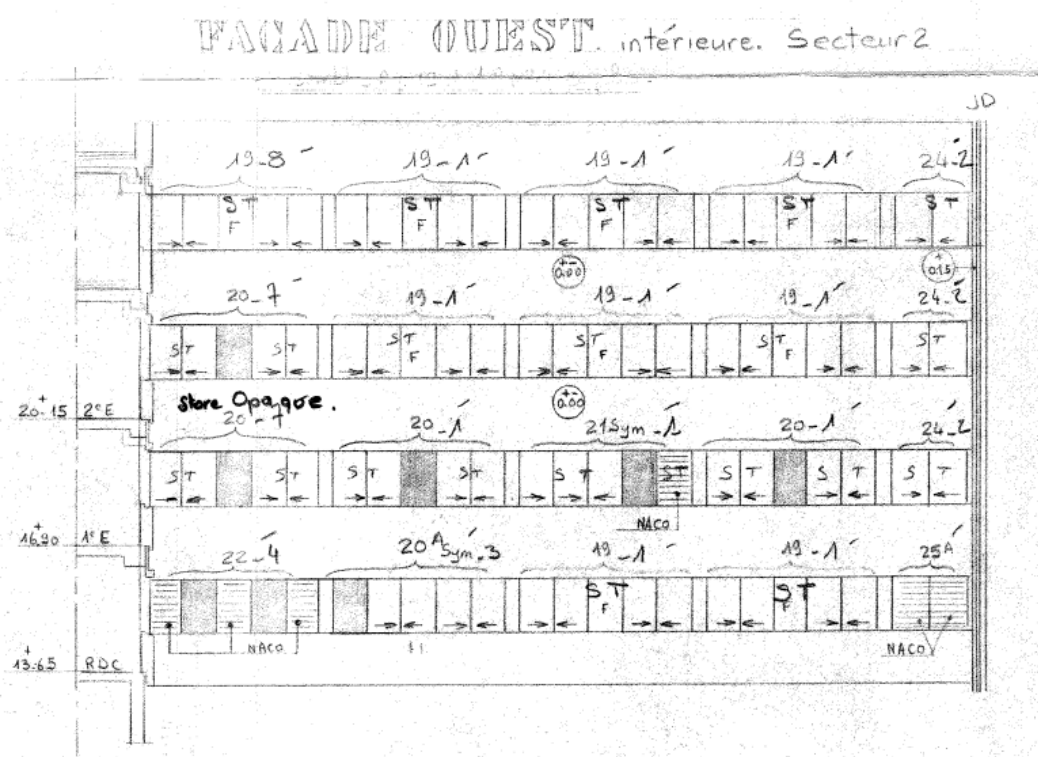
4.2 - ELEVATIONS EXISTANTES (2 PAGES A3)

Annexe 01

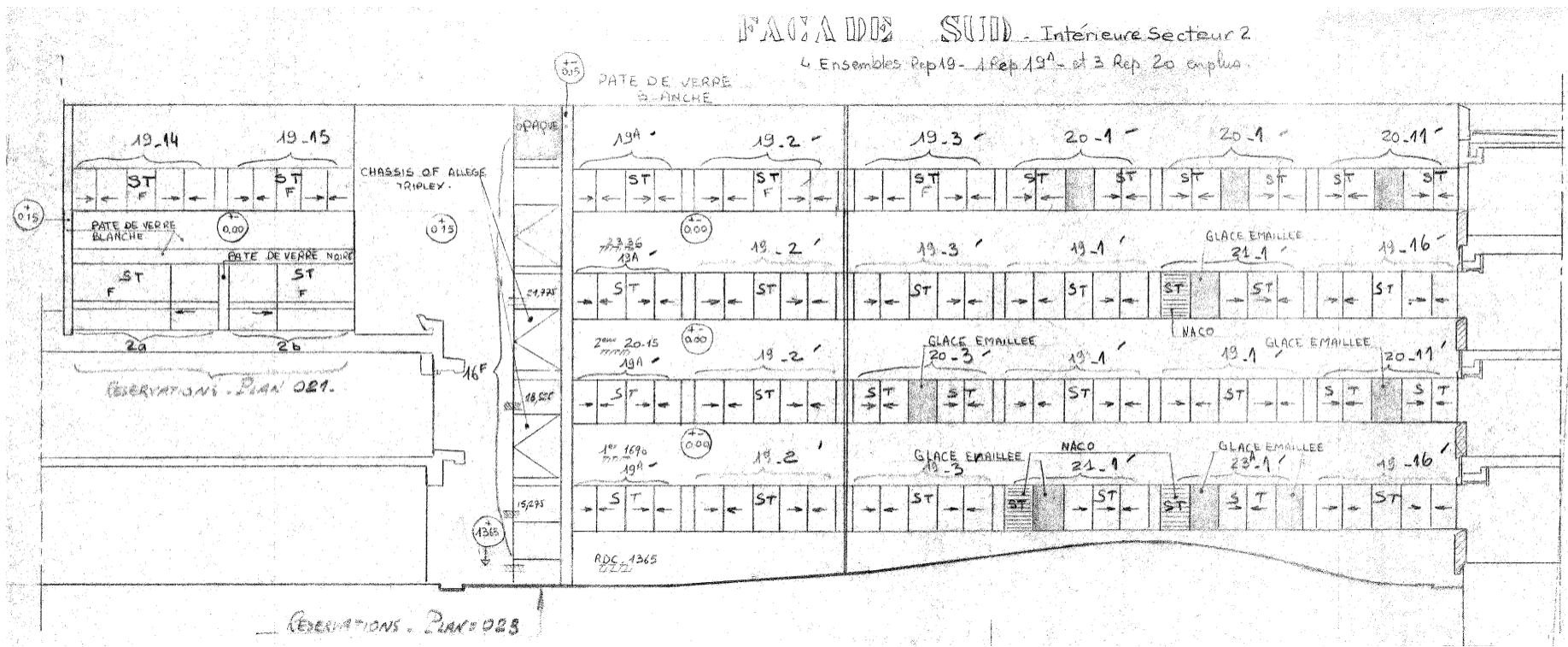
Plans de l'existant : Elevations



Façade 1

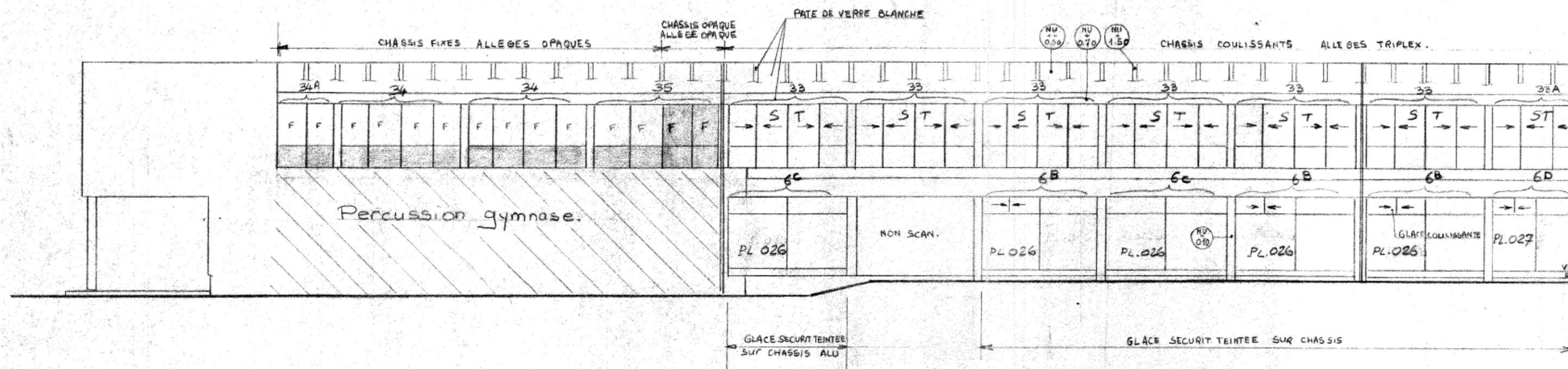


Façade 2b



Façade 2a

FAÇADE EST Bibliothèque et Amphithéâtre - Secteur 3 - (Intérieure).



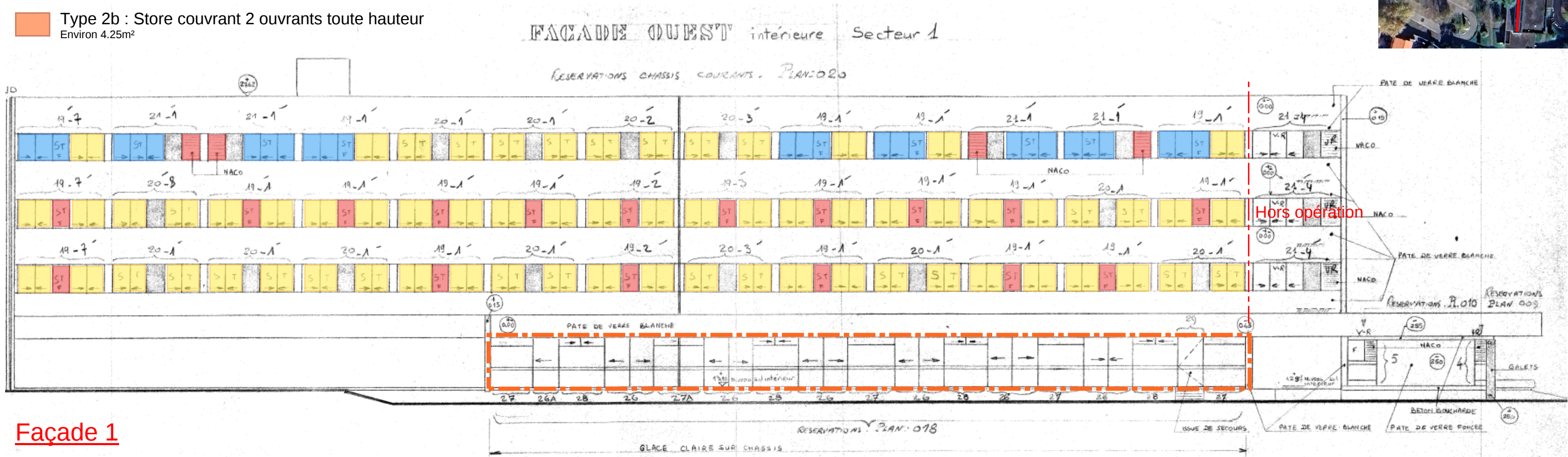
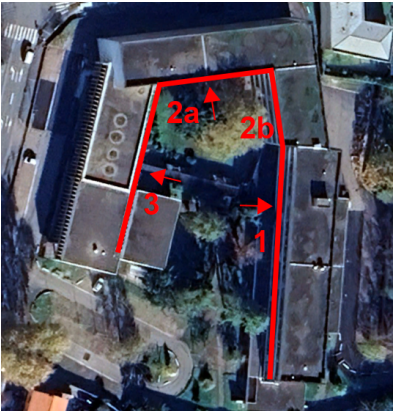
Façade 3

4.3 - TYPO DES STORES EXISTANTS (2 PAGES A3)

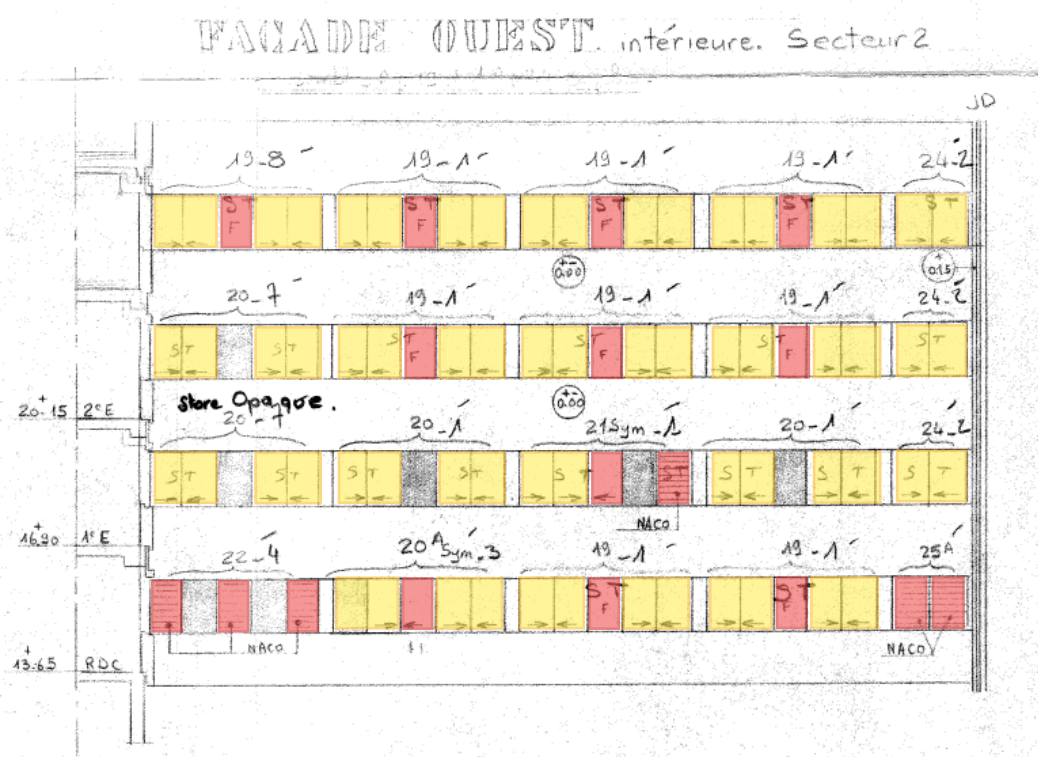
Annexe 02

Plans de l'existant : typologies des stores

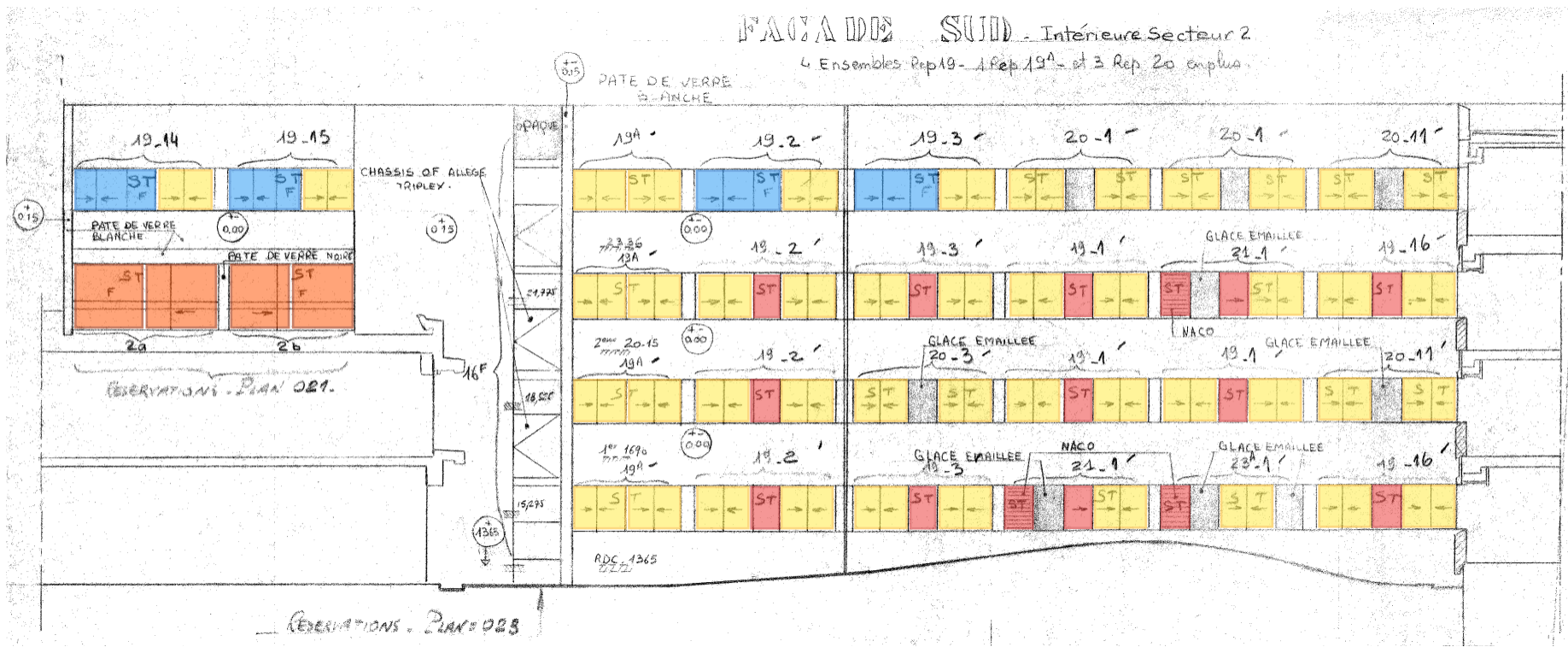
- Type 1 : Store couvrant 1 ouvrant
Environ 1.15m²
- Type 3 : Store couvrant 3 ouvrants
Environ 3.45m²
- Type 5 : Store à projection couvrant 1 ouvrant
Environ 3.1m²
- Type 2 : Store couvrant 2 ouvrants
Environ 2.3m²
- Type 4 : Store couvrant 2 ouvrants
Environ 5.3m²
- Dépose uniquement
- Type 2b : Store couvrant 2 ouvrants toute hauteur
Environ 4.25m²



Façade 1



Façade 2b



Façade 2a

FACADE EST



Façade 3